



Fait à Strasbourg, le 9 mai 2014

Michel HOFF, président

Avis n° 96

Liste Rouge des bryophytes en Alsace

Réunion du 16 janvier 2014, point 5

Le contexte

La Liste Rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous espèces, sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles. Son but essentiel est d'identifier les priorités de conservation, de fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques, de mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, et d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

Au niveau national, la Liste Rouge des espèces menacées en France est réalisée par le Comité français de l'UICN et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), en collaboration avec de nombreuses organisations. Cet inventaire de référence contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la conservation des espèces en France.

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de plus en plus de démarches d'élaboration de Listes rouges régionales voient le jour, destinées à fournir des inventaires des espèces menacées et à guider les politiques régionales de leur conservation.

En Alsace, un livre regroupant les Listes Rouges des 15 groupes taxonomiques suivants : mammifères, reptiles, amphibiens, oiseaux, poissons, crustacés décapodes et branchiopodes, papillons, sauterelles, libellules, mollusques, champignons, plantes à fleurs, fougères et habitats a été publié en 2003. L'élaboration de nouvelles Listes Rouges est engagée sur la base de la méthodologie UICN. Deux groupes nouveaux sont étudiés, les apidés et les syrphes qui feront l'objet de pré-Listes Rouges.

Le CSRPN est invité à accompagner cette démarche. Son avis est sollicité sur la méthodologie générale. Il est ensuite consulté sur l'application de la méthodologie à chacun des groupes taxonomiques. À noter la particularité du travail mené sur les habitats qui fera l'objet d'un examen du CSRPN portant sur la méthodologie puis sur la liste rouge proprement dite.



Le présent avis concerne le groupe taxonomique des bryophytes.

Questions

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- **la méthodologie UICN est-elle correctement mise en œuvre pour ce qui concerne les bryophytes ?**
- **la démarche d'élaboration et l'expertise mobilisée sont-elles de nature à aboutir à une liste pertinente ?**
- **la Liste Rouge proposée reflète-elle le degré de menace pesant réellement sur les espèces ?**

Supports de réflexion

- La Liste Rouge des Bryophytes menacées en Alsace, version de décembre 2013
- Le diaporama et l'exposé de Francis BICK lors de la réunion du 16 janvier 2014

Analyse

670 espèces et 11 variétés ont été évaluées. 14 figurent dans la catégorie RE, soit « disparue au niveau régional », 19 dans la catégorie CR, soit « en danger critique », 14 dans la catégorie EN, soit « en danger », 21 dans la catégorie VU, soit « vulnérable », 45 dans la catégorie NT, soit « quasi menacée », 398 dans la catégorie LC, soit « préoccupation mineure », 157 dans la catégorie DD, soit « données insuffisantes » et pour 2 espèces la méthode est considérée comme NA, soit « non applicable ».

Les structures et personnes disposant d'une expertise ou de données fiables sur les espèces étudiées ont été invitées à prendre part à l'évaluation. Elles n'ont cependant pas toutes acceptées de participer à la démarche.

La Liste Rouge des bryophytes a été établie en 2013 par deux experts Francis Bick et Bernard Stoehr assisté d'un expert indépendant Vincent Hugonnot du Conservatoire Botanique National du Massif Central. L'évaluation se fonde à la fois sur les bases de données et sur les dires d'experts, qui semblent avoir peu accompagné l'élaboration de la liste.

Chaque comité d'experts a été accompagné d'un évaluateur neutre lors de l'élaboration de la liste. La liste présentée au CSRPN bénéficie d'un avis favorable de l'UICN en date du 15 janvier 2014.



Cette liste s'appuie sur un jeu de 30 000 données issues de la base de données Brunfels de la SBA, des données d'autres spécialistes locaux comme Hugues Tinguy et de la bryoflore de Frahm. Le CSRPN estime que l'ensemble des données (passées et actuelles) permettant d'obtenir une image fidèle de la connaissance actuelle sur les l'espèce dans la région ainsi qu'un aperçu de la situation de l'espèce dans un passé récent (généralement sur les 10 dernières années) ont bien été mobilisées.

Les informations sur les possibilités d'échanges entre les populations régionales et extrarégionales ont été recherchées et aucun ajustement des cotations UICN n'a été apporté.

La liste des espèces présentes dans la région a été correctement établie. Elle a été mise en cohérence avec le référentiel taxonomique TaxRef 7. 12 espèces et 4 sous-espèces ne figurant pas dans Taxref mais définies dans le référentiel de Hill et al. (2003) ont été intégrées.

Chaque comité d'évaluation s'est assuré de la validité de l'ensemble des données localisées utilisées.

L'évaluation des espèces a suivi les critères et catégories de l'UICN de façon objective, en respectant les seuils numériques imposés.

Les résultats obtenus reflètent l'état de menace actuel pesant sur les espèces de bryophytes en Alsace. Le CSRPN recommande de les compléter en précisant la menace susceptible de peser sur les populations de ces espèces.

La cohérence entre les catégories définies au niveau régional et celles définies aux niveaux national et mondial n'a pas pu être évaluée, car celles-ci n'existent pas pour les bryophytes.

Avis

Le CSRPN considère que :

- **La méthodologie UICN est correctement mise en œuvre ;**
- **L'utilisation des critères est d'une manière générale bien justifiée, et les critères bien appliqués ;**
- **La démarche d'élaboration de la Liste Rouge est de nature à aboutir à une liste pertinente pour les bryophytes en Alsace ;**
- **La Liste Rouge des bryophytes proposée reflète le degré de menace pesant sur les espèces, compte tenu des connaissances mobilisables.**



Recommandations

Le CSRPN recommande de compléter le rapport sur la bryoflore et, plus particulièrement,

- de préciser la liste de tous les experts ayant contribué aux travaux ;
- d'expliquer le protocole de mobilisation des données issues de la bryoflore de Frahm et à quoi correspondent les 7350 échantillons des herbiers ?
- d'expliquer le choix de l'année de référence 1980 dans la définition du critère A ;
- de préciser, dans la mesure du possible, les menaces susceptibles de peser sur les populations d'espèces classées dans la catégorie DD ;
- d'expliquer comment les connaissances sur l'état antérieur à la date de référence 1980 ont été évaluées pour utiliser le critère B2b qui introduit la notion de déclin.